

## Des syndicats sans syndiqués

**D**ANS UNE DÉMOCRATIE vivante, il faut des syndicats puissants et représentatifs. Hélas, en France, ils le sont peu (moins de 8 % des salariés contre 20 % en Allemagne) et surtout à 60 % implantés dans la fonction publique et les entreprises assimilées du transport et de l'énergie. Ajoutons qu'il n'y a eu que 25 % de votants aux dernières prud'homales. Ainsi, les cotisations ne représenteraient que 3 % à 4 % de leurs ressources mais ces chiffres sont tabous. Le voile a été levé en 2011 par le rapport d'enquête parlementaire Perruchot du nom de l'ex-député du Nouveau Centre. Ce rapport s'est vu interdit de publication non parce qu'il disait des choses fausses mais au contraire parce qu'il disait la vérité.

Ainsi, les syndicats contestent le gouvernement dans la rue, la journée, et sont nourris par la manne publique, le soir. Chez la plupart de nos voisins européens, 90 % des ressources des syndicats de salariés proviennent des cotisations de leurs membres. En France, le financement est lié à des détournements plus ou moins légaux provenant des organismes à gestion paritaire (formation professionnelle, apprentissage, logement, protection sociale). Ainsi, pour la formation professionnelle, les organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) gèrent 6 milliards d'euros. Outre des frais de gestion généreux qui

peuvent aller jusqu'à 10 % des sommes collectées, la loi prévoit explicitement de financer le paritarisme à hauteur de 1,5 % des fonds prélevés auprès des entreprises. C'est ce dernier montant qui vient de faire l'objet d'un projet de loi sur « la formation professionnelle et la démocratie sociale » instaurant une taxe sur la masse salariale des entreprises qui pourrait rapporter jusqu'à 138 millions d'euros. La dérive va continuer mais de manière plus encadrée comme pour les budgets exorbitants des comités d'entreprise : 186 millions d'euros pour EDF !

“  
**Il n'y a eu que 25 % de votants aux dernières prud'homales**”

Ce n'est pas avec des cotisations forcées par l'impôt que l'on va inciter les syndicats à se mettre à l'écoute des travailleurs et encore moins des chômeurs. Une autre voie était possible : un chèque syndical, payé par le patron. Ce dispositif fonctionne depuis vingt ans chez AXA : l'entreprise donne à chaque employé un équivalent chèque d'adhésion au syndicat de son choix. Chacun est libre d'utiliser ou non ce chèque de 50 € qui, autrement, est perdu, comme c'est le cas pour la moitié d'entre eux chez AXA. Les syndicats jouent le jeu et Laurent Berger, le nouveau patron de la CFDT s'est déclaré intéressé. Mais il faudrait aller plus loin et supprimer progressivement tous les financements publics directs et indirects et surtout, étendre le chèque syndical aux chômeurs pour que cesse enfin leur silence. ●

\*Auteur de *Libérez l'emploi pour sauver les retraites*, Éd. Odile Jacob, 2014.



BRUNO LEVY

Par Michel Godet, professeur au Cnam\*